

Déclaration liminaire

Comité technique ministériel du 23 mars 2017

Madame la présidente

Nous vivons aujourd'hui le dernier CTM de la mandature actuelle. Même si nous n'avons pas souvent obtenu satisfaction, nous avons apprécié l'écoute dont vous avez fait preuve lors des séances souvent « marathon ».

Nous avons eu à porter de très nombreux dossiers dont beaucoup ont concerné la dégradation du service public, des conditions de travail avec une augmentation sensible de la souffrance au travail.

Nous déplorons le manque de reconnaissance de l'engagement des agents en terme de déroulement de carrière et de rémunération.

Nous regrettons aussi que le CTM perde progressivement la main sur de nombreux dossiers RH essentiels pour les agents et pour le ministère.

Devenir du MAAF

Suite aux fuites probablement organisées, de réflexions de hauts fonctionnaires du MAAF sur la disparition de notre ministère en plein salon de l'agriculture et en pleine campagne présidentielle, nous tenons d'abord à rappeler notre désapprobation aussi bien sur le fond que sur la forme de cette communication explosive.

Nous rappelons ici notre fort attachement au maintien d'un ministère de l'agriculture de plein exercice comprenant bien sûr l'enseignement agricole.

Situation et avenir des SEA

Lors du CHSCTM du 22 mars dernier, nous avons échangé sur le rapport d'expertise relatif aux conditions de travail dans les services d'économie agricole.

Le regard neutre porté par le cabinet Orseu est juste et sans concession. Les constats faits sont extrêmement sévères. On y retrouve la liste complète des multiples difficultés que nous n'avons cessé de souligner dans cette instance depuis 2014.

Si des améliorations ont été apportées ces derniers mois, il faut objectivement reconnaître que la situation dans les SEA est loin d'être revenue à la normale contrairement à ce que prédisait la DGPE à l'automne 2016. Les collègues ne se faisaient pas d'illusion.

Même si les situations sont contrastées selon les départements, les difficultés restent prégnantes et préoccupantes dans bon nombre d'entre eux.

Il est à nos yeux inquiétant de constater la grande fragilité dans laquelle sont globalement les SEA à la veille d'ouvrir la campagne des déclarations de surfaces 2017.

Nous déplorons que les SEA aient été mis dans pareille situation et que le service public aux agriculteurs soit autant affaibli alors que ceux-ci sont nombreux au bord de la désespérance et ont plus que jamais besoin d'accompagnement des services de l'État. Compte tenu des enjeux très importants, c'est incompréhensible pour nous.

Secrétariat FO Agriculture

Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes

Tél. 04 73 42 16 99

E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture

76 avenue André Malraux - 57000 METZ

Tél. 03 55 74 10 12

E-mail patrice.maitre@agriculture.gouv.fr

La situation des SEA est telle que nos collègues s'inquiètent à juste titre de l'avenir de leurs services, de l'avenir même des DDTM. Il semble que l'on soit aujourd'hui au bout d'un système dont les jours sont comptés tellement le chantier du retour à la normale dans les SEA paraît de moins en moins probable.

L'association des Régions de France réclame pour demain la gestion de l'ensemble des fonds européens (FEADER, FEAGA). Si cette demande devait aboutir, les SEA seraient alors vidés de leurs missions principales.

Nul ne sait actuellement quelle sera, après les prochaines présidentielles, le périmètre du MAAF si il survit, ni l'organisation territoriale des services de l'État, ni les missions qui resteront à l'État. Il va falloir rapidement redonner des perspectives claires à chacun

Enseignement agricole

• CHSCT

Suite au groupe de travail du 9 mars sur les CHSCT dans l'enseignement agricole, FO ne se satisfait pas des 2 options proposées par l'administration et exige la création de CHSCT de plein exercice permettant aux agents de les saisir individuellement.

FO rappelle qu'elle souhaite la création de ces instances au plus près des agents comme le prévoit la réglementation. FO constate que les situations qui attentent à la sécurité et à la santé au travail dans les établissements, tels le harcèlement, restent souvent cachées et nécessitent d'être traitées par une instance au plus près des agents. FO déplore l'impossibilité de leur création au niveau local ou au niveau départemental. Elle demande que ces instances soient instituées au niveau interdépartemental, ce qui pourrait se rapprocher du niveau régional.

Dans les grandes régions, FO demande que soit étudiée la possibilité d'avoir plusieurs CHSCT rayonnant sur un nombre restreint de départements afin de préserver la proximité avec les établissements d'enseignement. Pour ce faire, elle demande la modification de l'arrêté de mars 2012.

Il est impératif que les représentants des personnels dans les CHSCT de l'enseignement agricole bénéficient de toutes les prérogatives inscrites dans le décret 82-453 et de tous les moyens (temps syndical et formation). Ceci afin de leur permettre de prévenir et de lutter contre les dégradations des conditions de travail de tous les personnels de l'Enseignement, quelque soit leur statut y compris les personnels relevant des conseils régionaux ou les personnels des exploitations.

• CFA CFPPA

Dans le cadre de la négociation sur le protocole d'accord sur les conditions de travail dans les CFA CFPPA, des points de blocage sont apparus entre certaines organisations syndicales, dont FO, et la DGER.

Ils portent sur la partie 1 et plus particulièrement sur la rédaction concernant les compétences du conseil d'administration (CA) et des directeurs. Cela porte notamment sur les compétences du directeur à modifier les conditions de travail, à licencier ou à ne pas renouveler un contrat sans délibération du CA.

Après rencontre avec le DGER, nous réaffirmons notre détermination et restons ouverts à la poursuite des discussions particulièrement sur la partie 2 (obligations de service et conditions de travail).

Influenza aviaire

Nous saluons les efforts faits par les agents venus en renfort des départements impactés et ce, malgré les réticences de certaines structures.

Nous saluons la publication de la note de service invitant les structures à permettre ces renforts.

Il est important que les agents concernés bénéficient, le moment venu, de la prise en compte du travail effectué (récupération ou paiement des heures supplémentaires, indemnisation, etc.). A toute circonstance exceptionnelle doivent correspondre des mesures exceptionnelles.

Politique d'avancement au MAAF

Après l'effort particulier fait en 2016 pour 2017 pour les collègues des SEA, nous demandons que lors de ce CTM et pour mettre fin aux rumeurs existantes dans les services, nous discutons de votre politique en matière d'avancement en 2017 pour 2018.

Décroisement au ministère de l'intérieur d'agents MAAF sur poste MEEM en charge de missions de sécurité routière en DDT(M)

Nous demandons à ce que les agents concernés ne souhaitant pas décroiser fassent l'objet d'une attention particulière.

Classement parcours professionnel de poste de A

Nous déplorons que de nombreux postes classés 3, voire 2, qui pouvaient être destinés aux IDAE et aux attachés principaux d'administration sont de plus en plus souvent attribuée à des IPEF. Cette situation complique le positionnement des collègues concernés.

Accès des techniciens de l'environnement (TE) à la catégorie A

Le ministère de l'environnement présente en comité technique ministériel du 24 mars un projet de décret qui sera soumis au conseil supérieur de la fonction publique de l'État et qui modifie l'accès des techniciens de l'environnement en catégorie A.

Sans aucune concertation, l'administration entend supprimer la possibilité de promotion dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) au bénéfice du corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat (ITPE).

Cette décision unilatérale n'a fait l'objet d'aucun dialogue social avec les IAE, les ITPE ou les TE.

Le corps des IAE veut conserver les compétences environnementales reconnues par les ministères (MAAF et MEEM) mais aussi préserver une richesse dans le recrutement du corps.

Nous rappelons en parallèle qu'avec le décroisement police de l'eau et de l'environnement, les IAE ont perdu une part de leurs missions. De plus les IAE, formés à l'ENGEES, sont directement affectés au MEEM dès leur sortie d'école, ce qui nous fait craindre une perte définitive de cette spécialité pour notre corps dans un avenir proche. Le MAAF a-t-il l'intention de retirer le "E" environnement des IAE ?

Voulez-vous aussi supprimer ou céder l'ENGEES ?

Nouvelle circulaire fonction publique sur le temps de travail

Suite au rapport Philippe LAURENT, la DGAFP s'apprête à publier une nouvelle circulaire relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique.

Nous rejetons par avance toute remise en cause des spécificités en vigueur au MAAF quelque soit le secteur concerné (enseignement agricole, abattoirs, etc) .

Merci de votre attention.

